



LE FNRAA

LE FONDS NATIONAL DE RECHERCHES AGRICOLES ET AGRO- ALIMENTAIRES DU SÉNÉGAL

*Un mécanisme innovant de financement public de
recherche agricole*

Septembre 2012

Etude menée dans le cadre du programme PAEPARD

Synthèse des contributions du CNCR et de l'IPAR



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
Préambule	2
Introduction	3
L'évolution des politiques publiques agricoles au Sénégal	3
Genèse du FNRAA	4
Le constat d'un nécessaire renouvellement du schéma de recherche agricole	4
Le Système National de Recherches Agro-Sylvo-Pastorales (SNRASP)	4
Le Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP)	5
FNRAA et PSAOP	6
Description du FNRAA	7
Objectifs et cadre juridique.....	7
Organes du FNRAA	7
Cadre institutionnel et parties prenantes.....	8
Ressources financières	9
Mécanismes de financement des projets de recherche.....	9
Le guichet 1 : Recherche Stratégique et Recherche Appliquée	9
Le guichet 2 : Les projets de Recherche-Développement (RD)	10
Le guichet 3 : Les projets de Développement et de Diffusion de Technologies (DDT)	10
Les modalités d'appel à proposition et de soumission des projets	11
Sélection et suivi-évaluation des projets	11
Leçons pour PAEPARD	13
Eléments d'évaluation 1 (analyse du CNCR).....	13
Nombre de projets	13
Valorisation des résultats	13
Collaboration entre acteurs et identification des priorités de recherche	13
Eléments d'évaluation 2 (analyse de l'IPAR)	14
Partenariat entre institutions	14
Relations entre les membres de l'équipe du projet	15
Relations entre l'équipe de coordination des projets et le FNRAA	15
Renforcement de partenariat entre OP et chercheurs	16
Participation des acteurs non chercheurs à l'identification et à la conduite des recherches.....	16
Importance du contexte politique et/ou institutionnel	17
Importance de la facilitation.....	17
L'avenir du partenariat entre les acteurs ayant permis ce succès	18
Conclusion et leçons pour PAEPARD en termes de renforcement des capacités, de communication, de plaidoyer.....	18
Exemple de mise en œuvre : valorisation des céréales locales en panification	21
Origine et exécution du projet.....	21
Les actions clés du projet	21
Activités réalisées	22
Leçons apprises et perspectives	23

Sigles & Abréviations	24
Annexe : Méthodologie	25
Termes de références	25
Liste des Documents consultés par IPAR	26
Liste des personnes rencontrées par IPAR	27

PRÉAMBULE

Cette étude a été menée dans le cadre du projet PAEPARD ou *Plateforme pour un partenariat Afrique-Europe dans le domaine de la recherche agricole pour le développement*, projet financé à 80% par la Commission européenne avec pour objectif de consolider la collaboration entre l'Afrique et l'Europe dans le domaine de la Recherche Agricole pour le Développement. La deuxième phase du projet, en cours actuellement (PAEPARD II, 2010-2013), vise en particulier à *promouvoir des partenariats de recherche plus équilibrés et mieux orientés vers la demande des utilisateurs* en favorisant l'implication de ces utilisateurs de la recherche, désignés comme « non-chercheurs », dans les partenariats de recherche agricole. Pour cette raison, le projet PAEPARD rassemble plusieurs partenaires européens et africains appartenant à différentes « familles » : recherche, secteur privé, organisations de producteurs (OP) et ONG¹.

Au sein de ce projet PAEPARD, le *Collectif Stratégies Alimentaires (CSA)*, une ONG de développement visant à soutenir les organisations de producteurs familiaux du Sud, a été mandatée par CONCORD, la confédération européenne des ONG d'urgence et de développement, pour représenter les ONG européennes au sein de PAEPARD et faciliter leur mobilisation autour de la recherche agricole et des partenariats dans ce domaine.

Dans ce cadre, le CSA a organisé trois ateliers –ou consultations internes- visant notamment à alimenter PAEPARD avec l'expérience des ONG et organisations de producteurs européennes et africains dans le domaine de la recherche agricole et des partenariats. Le premier d'entre eux a été organisé en septembre 2010 et avait abordé trois sujets principaux :

1. Les conditions générales pour la mise en place de partenariats équilibrés,
2. Le rôle des ONG dans la réorientation de la RAD,
3. L'inclusion des OP dans les partenariats de recherche.

Lors de cet atelier, les participants ont affirmé la nécessaire implication des OP dans les partenariats de recherche pour orienter la recherche vers la demande des agriculteurs familiaux africains. Par ailleurs, certains facteurs favorisant cette implication dans les partenariats avaient été identifiés, tels que la présence d'OP organisées et professionnelles, la concertation entre chercheurs et OP dès les premières phases d'un projet pour développer une vision commune des objectifs à atteindre, l'implication des OP dans la gouvernance des projets de recherche, le renforcement des capacités des OP à s'impliquer dans les projets de recherche, l'existence de mécanismes de financement appropriés². Ce dernier point avait fait l'objet d'une présentation par Mamadou Cissokho (président d'honneur du CNCR) sur un mécanisme existant au Sénégal : le Fonds National de Recherches Agricoles et Agro-alimentaires. L'intérêt des participants pour cet exemple a mené le CSA à choisir cette thématique pour l'une des études de cas dont elle était chargée au sein du projet PAEPARD. L'étude a été menée dans une première phase par l'IPAR et, dans une seconde phase après révision par le consortium PAEPARD, par le CNCR.

Le présent document est la synthèse de ces deux contributions.

¹ Pour plus d'information concernant les partenaires et le projet PAEPARD, voir <http://paepard.org/>, ou le site web du CSA : http://www.csa-be.org/spip.php?page=collaborer&id_article=736&id_mot=179

² Les rapports des ateliers sont disponibles sur le site du CSA dans la rubrique PAEPARD, voir http://www.csa-be.org/spip.php?page=reseau&id_rubrique=14&id_mot=179

INTRODUCTION

L'évolution des politiques publiques agricoles au Sénégal

Au Sénégal, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques agricoles ont suivi plusieurs lignes directrices qui peuvent être scindées en 4 grandes périodes³ :

- **De l'indépendance à la grande sécheresse de 1970.** Cette période est marquée par l'omniprésence de l'Etat dans la définition des projets et programmes agricoles et son intervention à tous les niveaux de la production et de la commercialisation à travers ses structures d'encadrement des paysans. Durant cette période, les paysans étaient structurés autour d'organisations de type coopératif mises en place et administrées par l'Etat et leur rôle s'arrêtait à assurer des fonctions de production. C'est ainsi que le secteur de l'agriculture a été marqué par une omniprésence de l'Etat dans la définition et le financement de la recherche agricole, ainsi que dans la vulgarisation agricole (Transfert des Technologies) à travers des sociétés d'encadrement comme la SODEVA (Société de Développement et de Vulgarisation Agricole).
- **De 1970 à l'adoption de la nouvelle politique agricole en 1984.** Cette période a été marquée par une émancipation des couches paysannes et une politique de responsabilisation paysanne qui s'est manifestée par des réformes territoriales et des lois visant à encourager l'initiative paysanne. Durant cette période, l'Etat du Sénégal cherche à délocaliser les prises de décisions en milieu rural et à décentraliser l'appareil administratif grâce une réforme territoriale et administrative qui consacre la création des communautés rurales. Ceci constitue l'une des premières mesures visant à impliquer les populations rurales dans les choix et les actions portant sur les terroirs. A cela s'ajoute la loi du 11 Mai 1984 relative à la création des GIE⁴ qui permet aux ruraux de s'organiser et d'avoir accès à des financements pour exécuter leurs activités comme ils l'entendent en adoptant des technologies grâce à la vulgarisation agricole.
- **De 1984 à 2000.** Cette période consacre le désengagement de l'Etat de ses fonctions d'encadrement des paysans. Durant cette période, les organisations paysannes ont pu développer une autonomie du point de vue financier et intellectuel, une solvabilité économique et politique et une organisation interne basée sur les principes de bonne gouvernance tout en développant des partenariats féconds avec l'Etat. Ceci a permis la participation paysanne à l'évaluation des politiques publiques et l'élaboration de programmes tels que le PISA (Programme Italien pour la Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest) et le PSAOP (voir plus loin).
- **De 2000 à aujourd'hui.** Cette période est marquée par la restructuration du secteur agricole sénégalais pour mener une recherche et un conseil agricole et rural partant des besoins des producteurs et une volonté de responsabiliser davantage les organisations paysannes (OP) et les mettant au centre des décisions qui sont prises en matière de développement agricole et rural.

³ CNCR 2012. Contribution à l'étude de cas FNRAA.

⁴ groupements d'intérêt économique

Genèse du FNRAA

Le constat d'un nécessaire renouvellement du schéma de recherche agricole

Avec la nouvelle politique agricole mis en œuvre dans les années 80, l'Etat du Sénégal et ses partenaires (la Banque Mondiale principalement) ont financé deux programmes de recherche agricole (PRA 1 et PRA 2). Il s'agit de programmes de recherche initiés par les chercheurs sans tenir compte des besoins des populations. Dans ces programmes, l'argent était domicilié au niveau des institutions de recherche comme l'ITA⁵ et l'ISRA⁶ pour mener des activités de recherche agricole dont les résultats devaient être vulgarisés dans le cadre du Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA).

Les évaluations qui ont été faites par le Gouvernement du Sénégal et la Banque Mondiale dans le cadre du bilan de la Nouvelle Politique Agricole du Sénégal ont montré que, dans ce système de recherche agricole, les chercheurs n'avaient pas de relations avec les bénéficiaires, ce qui donnait des résultats qui n'étaient pas en lien avec les besoins des producteurs ou qui étaient difficiles à diffuser aux niveaux des OP.

Pour pallier à ces difficultés, le Gouvernement a mené une réflexion avec les OP qui a conclu à :

- i) la nécessité de piloter la recherche par la demande exprimée par les utilisateurs des résultats,
- ii) la fin du monopole de l'ISRA sur la recherche agricole et l'ouverture de la recherche aux universités et aux écoles d'enseignement supérieur,
- iii) l'articulation entre la recherche agricole et la recherche agroalimentaire.

Il a également été admis que cette nouvelle approche de recherche pilotée par la demande des petits producteurs et augmentant les chances d'utilisation des résultats devait être réalisée par des structures de recherche répondant à des standards de qualité de niveau international, et qu'elle devait stimuler la pluralité et la diversité de l'offre de recherche tout en favorisant la collaboration et les synergies entre les institutions de recherche.

C'est ainsi que le Gouvernement du Sénégal a, dans le cadre du PSAOP (Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs, voir plus loin), élaboré un nouveau schéma de recherche agricole basé sur la demande des OP et mis en place le FNRAA pour (i) financer la recherche agricole, (ii) appuyer les OP dans l'élaboration et la formulation des demandes et (iii) assurer la diffusion et le transfert des technologies issues de la recherche agricole avec la collaboration de l'ANCAR⁷.

Le Système National de Recherches Agro-Sylvo-Pastorales (SNRASP)⁸

Pour encourager la mise en place de ce nouveau schéma de recherche agricole, l'Etat du Sénégal en promulguant en 2004 la *Loi d'orientation agro-Sylvo-pastorale* (LOASP) a pris des mesures pour la mise en place, l'organisation et le fonctionnement du Système National de Recherches Agro-Sylvo-Pastorales (SNRASP), qui est un outil de promotion de la recherche agricole.

⁵ Institut de Technologie Alimentaire

⁶ Institut sénégalais de recherches agricoles

⁷ Agence National du Conseil Agricole et Rural

⁸ CNCR 2012. Contribution à l'étude sur le FNRAA

Ce Système National de Recherches Agro-Sylvo-Pastorales dispose d'un Comité de Gestion et de Pilotage (CPG) qui est l'organe institutionnel de décision et de pilotage de la gestion scientifique et financière du système à travers le FNRAA.

La création d'un Système National de Recherches Agro-Sylvo-Pastorales fonctionnel a pour objectif de mettre en synergie, d'organiser et de systématiser la coopération entre toutes les structures ayant des compétences et des capacités de recherche dans les domaines agricoles et agro-alimentaires et de placer la recherche nationale dans un contexte de mondialisation. Le SNRASP doit par conséquent contribuer à décloisonner les différentes institutions et à favoriser l'émergence d'équipes de recherche performantes, sur la base de leurs avantages comparatifs.

Le Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP)⁹

Pour faire face aux problèmes rencontrés par le secteur agricole (l'accès limité aux connaissances, aux intrants et aux fonds de roulement, la dégradation de la fertilité des sols, la baisse de la qualité des stocks de semences, la diversification et l'intensification limitées, les réponses inadéquates apportées par les services agricoles pour résoudre ces problèmes, etc.), le gouvernement a entrepris avec l'appui de ses partenaires un ensemble de réformes sectorielles portées par la *Lettre de Politique de Développement Institutionnel du Secteur Agricole* (1999) et mises en œuvre grâce à l'appui de la première phase du *Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs* (PSAOP) financé par la Banque Mondiale.

Notons que la *Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale*, déjà citée ci-dessus, constitue le principal cadre réglementaire pour ce programme PSAOP et se fonde sur les principes suivants : désengagement du secteur public des activités productives et commerciales, déconcentration du personnel sectoriel, financement durable de services agricoles régis par la demande, habilitation des organisations de producteurs, financement des activités de recherche sur la base de la concurrence.

La première phase du PSAOP (PSAOP1, 2000-2005) a pris en charge l'établissement des bases institutionnelles pour une intervention plus efficace dans le secteur agricole et a établi un réseau d'organisations de producteurs et de services de conseil agricole et rural dans 144 des 320 communautés rurales (CR) du Sénégal. Une Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), co-gérée avec les OP et les entreprises agroalimentaires privées a ainsi été créée. Par le biais de l'ANCAR, le PSAOP a remplacé le modèle directif de diffusion de paquets techniques par un appui régi par la demande aux besoins des producteurs¹⁰. Dans les 144 communautés rurales, 105 conseillers agricoles et ruraux assistent les OP dans la formulation et la mise en œuvre des activités de développement agricole, dans le cadre de modalités contractuelles¹¹. Par ailleurs, le PSAOP1 a pris en charge la création du Fonds National de Recherche Agricole et Agro-Alimentaire qui fait l'objet de cette étude.

Une deuxième phase du PSAOP (PSAOP2, 2006-2010) a élargi le réseau à toutes les zones rurales, facilitant ainsi l'accès des producteurs aux services agricoles et aux connaissances, avec comme objectifs ultimes l'augmentation de la productivité et de la diversité agricoles, la stabilisation de la

⁹ IPAR 2012. Contribution à l'étude sur le FNRAA.

¹⁰ <http://www.psaop.sn/psaop1.php>

¹¹ <http://www.psaop.sn/psaop1.php>

production et le renforcement de la sécurité alimentaire des ménages, tout en satisfaisant de manière équitable les besoins des différentes couches de la population rurale.

Le PSAOP a donc mis l'accent sur : (i) des réformes institutionnelles en vue de rendre les services agricoles fiables, plus orientés vers la demande et plus rentables, et d'augmenter la participation du secteur privé dans un certain nombre de fonctions jusque-là dévolues au secteur public ; (ii) la création et l'adoption d'innovations en vue de soutenir et d'augmenter la productivité et la compétitivité agricoles de façon durable ; et (iii) la réhabilitation, le renforcement des capacités, la responsabilité et l'implication sociale accrue des organisations de producteurs.

FNRAA et PSAOP¹²

Le PSAOP a donc permis la restructuration du secteur agricole sénégalais en appuyant l'organisation des OP aux niveaux local, régional et national, en créant un service de conseil agricole et rural et en mettant en place le FNRAA pour financer la recherche pilotée par la demande des OP et permis au ministère de l'Agriculture d'opérer une restructuration.

Par le biais du FNRAA, l'objectif du PSAOP était de créer un mécanisme de financement compétitif pour les programmes de recherche agricole et agroalimentaire, en améliorant la transparence de l'allocation des ressources par la séparation du financement de la recherche de son exécution. Il s'agissait également de favoriser les partenariats entre les instituts de recherche, les institutions et les opérateurs privés, tels que les entreprises agroalimentaires, et la participation des producteurs au processus de prise de décision et dans la mise en œuvre des programmes de recherche sur le terrain.

Le FNRAA est une composante du PSAOP et a été désigné comme Agence d'Exécution pour assurer la gestion du guichet national de fonds compétitifs de financement des programmes de recherche-développement portant sur les filières prioritaires.

¹² CNCR 2012. Contribution à l'étude sur le FNRAA.

DESCRIPTION DU FNRAA

Objectifs et cadre juridique

Le Fonds National de Recherches Agricoles et Agro-alimentaires a pour objectif de financer, avec les ressources disponibles, des projets de recherches agricoles et agro-alimentaires considérés comme prioritaires par l'État, le SNRASP, les partenaires au développement et les utilisateurs des résultats de la recherche. Le FNRAA doit créer les conditions d'un financement diversifié et durable de la recherche agricole et agro-alimentaire Sénégalaise.

Le FNRAA a été créé en 2000 et est doté d'un statut juridique « association d'utilité publique ». Il est cependant soumis, dans les limites des dispositions de ses statuts, à la tutelle administrative du Ministre Chargé de l'Économie et des finances et à la tutelle technique du Ministre Chargé de l'Agriculture.

Organes du FNRAA

Les organes du FNRAA sont au nombre de trois :

- le Comité de Pilotage et de Gestion (CPG);
- le Comité Scientifique et Technique (CST) ;
- la Direction Exécutive.

Le Comité de Pilotage du SNRASP et de Gestion du FNRAA (CPG)

Le CPG est la personnalité morale et l'organe de décision du FNRAA. Il élabore la stratégie globale du fonds, approuve les règlements intérieurs des différents comités, les manuels, les budgets et programmes de travail annuels du Fonds, décide des thèmes des appels d'offre (il assure ainsi l'adéquation des thèmes de recherche avec les priorités nationales et régionales) et valide la sélection finale des projets de recherche qui seront financés. Le CPG comprend 32 membres dont 20 avec voix délibérative et 12 avec voix consultative. Les membres avec voix délibérative regroupent l'Etat (9 ministres), les Organisations de Producteurs (4), le Secteur privé (4), les ONG (1), les Collectivités locales (1), et l'association des Chercheurs du Sénégal (1). Les membres avec voix consultative regroupent les principaux instituts de recherche et d'enseignement supérieur, l'Académie des Sciences et Techniques, l'Association Nationale des Conseillers Ruraux et deux partenaires au développement actuellement représentés par la Banque Mondiale et l'Union Européenne. Le CPG est présidé depuis sa création par un représentant des organisations de producteurs.

Le Comité Scientifique et Technique (CST)

Le CST formule et organise la politique scientifique, l'ensemble des affaires scientifiques et techniques du Fonds. Il est chargé, entre autres, de la présélection et du classement des propositions des équipes de recherche sur base de critères de qualité scientifique, ainsi que du suivi et de l'évaluation technique des projets de recherche. Il peut par ailleurs proposer des thèmes d'appels d'offres au Comité de Pilotage et de Gestion.

Le CST comprend quinze membres individuels choisis pour leur expertise (9 nationaux, 2 de la sous-région, 2 des Centres Internationaux de Recherche Agricole et 2 des pays du Nord) et s'appuie par

ailleurs sur un groupe d'une centaine d'experts-évaluateurs de haut niveau choisis *intuiti personae* au Sénégal, dans la communauté scientifique sous-régionale et internationale. Le CST reçoit son mandat du CPG et lui rend compte de ses décisions.

La Direction Exécutive (DE)

La Direction Exécutive est l'organe de mise en œuvre du FNRAA et applique à ce titre les décisions du CPG. Elle prépare et soumet à l'adoption du CPG les projets de budget et de programme annuels d'activités du Fonds, apporte aux équipes de recherche toute l'assistance requise pour la bonne préparation des dossiers de soumission, met en œuvre les décisions attributives du CPG. Elle comprend le Directeur Exécutif, le Coordonnateur Scientifique, la Responsable Administrative et des marchés, la Chef comptable et un personnel d'appui.

Cadre institutionnel et parties prenantes

Le cadre institutionnel et les parties prenantes sont décrits dans le schéma ci-contre.

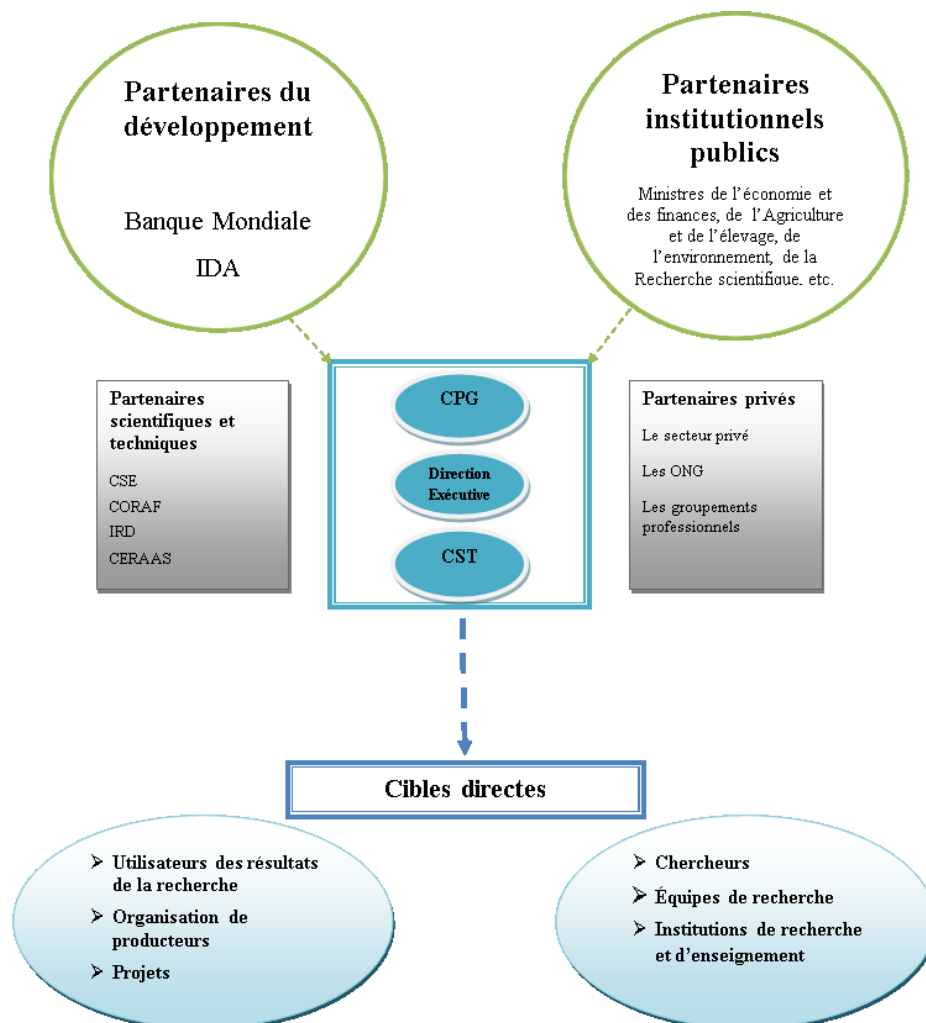


Figure 1. Cadre institutionnel et parties prenantes du FNRAA. Source : CNCR 2012

Ressources financières

Les ressources du FNRAA peuvent provenir d'origines diverses : subventions de l'État, contribution des partenaires au développement et du secteur privé, dons, legs, etc.

L'essentiel des ressources est utilisé pour financer des projets de recherche. Le reste est affecté au financement d'études permettant d'améliorer le fonctionnement du FNRAA, d'activités de promotion du Fonds, de prix scientifiques, de séjours sabbatiques, d'incitation des meilleures équipes de recherche etc.

Mécanismes de financement des projets de recherche

Le FNRAA est un fonds compétitif, l'argent est placé dans un fonds équidistant des systèmes de recherche qui peuvent y accéder sur la base d'une compétition. Ceci doit permettre à d'autres acteurs de recherche que les acteurs historiques, telles que les universités, de s'intéresser davantage à la recherche agricole, de favoriser la recherche à la demande des OP et de mutualiser l'ensemble des ressources octroyées pour la recherche agricole.

Le système de subventions est géré à travers trois guichets de financement :

1. Les projets de Recherche Stratégiques (RS) et de Recherche Appliquée (RA)
2. Les projets de Recherche-Développement (RD)
3. Les projets de Développement et de Diffusion de Technologies (DDT).

Le guichet 1 : Recherche Stratégique et Recherche Appliquée

La Recherche Stratégique (RS) est une recherche d'anticipation ou portant sur la compréhension de mécanismes conduisant à l'identification de méthodes de recherche appliquée, et est généralement menée dans les universités, les institutions ou laboratoires spécialisés.

La Recherche Appliquée (RA) est une recherche utilisant des résultats de RS pour la levée de contraintes spécifiques. Elle conduit à la mise au point de technologies et est généralement menée dans les institutions nationales ou régionales de recherche.

Les projets de Recherche Stratégique et Appliquée portent sur quatre axes d'intervention contribuant :

- (i) à la réalisation des priorités nationales (compétitivité de l'agriculture, contribution à la réduction de la pauvreté, ouverture de nouveaux marchés d'exportation, gestion durable des ressources naturelles, etc.) ;
- (ii) au renforcement des capacités et des compétences en matière de recherche collaborative entre les différents acteurs du SNRASP (chercheurs, universitaires, ONG, secteur privé, services techniques et de conseil, producteurs, etc.) ;
- (iii) à la création d'un noyau d'expertise national sur des thèmes stratégiques, avec le leadership nécessaire au pilotage des programmes et pouvant avoir un impact significatif sur le secteur à long terme ;
- (iv) à l'adaptation au contexte du Sénégal des outils/méthodes mis au point aux niveaux régional et international (en particulier par les institutions du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale).

Le guichet 2 : Les projets de Recherche-Développement (RD)

La Recherche-Développement (RD) est une démarche associant étroitement producteurs et opérateurs de développement (recherche, conseil agricole et rural) dans des équipes interdisciplinaires et interinstitutionnelles en vue :

- de diagnostiquer les contraintes existant dans les systèmes de productions ;
- d'analyser les solutions endogènes et exogènes envisageables ;
- d'expérimenter en grandeur réelle les améliorations techniques dans les contextes socio-économiques ;
- d'évaluer et de valoriser les résultats obtenus.

Les projets de R/D sont conçus pour permettre aux producteurs d'améliorer rapidement la productivité de leurs exploitations et d'augmenter leurs revenus grâce à l'adoption de techniques améliorées de production, de récolte, de transformation et de commercialisation. Ces innovations peuvent être d'ordre technique, de gestion, et d'organisation. Un certain nombre de ces innovations existent déjà ou vont être développées, mais elles nécessitent ou vont nécessiter des vérifications, validations et/ou adaptations sur le terrain pour prendre en compte les spécificités agro- socio-économiques locales.

Pour les projets R/D, l'identification de la demande est faite au niveau régional par une équipe régionale de recherche-développement articulée autour de l'ANCAR avec une participation effective des OP et autres acteurs SNRASP/SNCAPS.

Les besoins identifiés et l'offre potentielle de R/D sont pris en charge par l'équipe qui procède à l'analyse des contraintes et des opportunités en mobilisant les ressources du SNRASP. L'analyse des besoins pour la recherche-développement est susceptible d'identifier des contraintes à prendre en charge d'une part par l'ANCAR et d'autre part par la recherche.

Les thématiques identifiées au niveau régional par l'équipe sont remontées au niveau du SNRASP via le FNRAA qui, à cet effet, met en place des commissions techniques pour l'identification des priorités.

Le guichet 3 : Les projets de Développement et de Diffusion de Technologies (DDT)

La définition et la mise en œuvre de programmes et projets de recherche à l'échelle régionale et sous-régionale est une préoccupation permanente de tous les acteurs de la recherche agricole et agroalimentaire confrontés à plusieurs défis que les pays pris individuellement ne sont pas en mesure de relever avec la célérité et l'efficacité souhaitées.

De plus, le manque de coordination effective dans la définition des priorités de recherche tenant compte des avantages comparatifs des différents systèmes nationaux de recherche agricoles et agroalimentaires se traduit par une dispersion d'efforts et des duplications dans les interventions.

Les initiatives entreprises à travers le CORAF et le FARA ont montré qu'il était possible et profitable de développer des synergies porteuses au niveau régional au grand bénéfice des utilisateurs des résultats de la recherche. Fort de ces résultats et dans un souci de durabilité, le FNRAA va diligenter à travers ce guichet la mise en œuvre d'un mécanisme de financement pérenne à l'échelle nationale et sous-régionale.

Le guichet 3 vise à financer les projets de développement et de diffusion de technologies destinés à promouvoir les partenariats transfrontaliers, aussi bien pour l'offre (recherche, vulgarisation, universités) que pour la demande (organisations de producteurs, secteur privé, société civile). Ce

guichet est ainsi ouvert aux groupes de producteurs et aux agro-industries pour conduire la mise en œuvre des activités de R/D pour promouvoir des technologies existantes pour une adoption effective.

La spécificité d'un tel guichet est qu'il finance à la fois des activités de développement de technologies et des activités de valorisation et de diffusion d'innovations technologiques.

Les modalités d'appel à proposition et de soumission des projets

En fonction des priorités dégagées, le FNRAA procède à un appel à propositions de développement et de diffusion de technologies pour :

1. Le développement participatif de technologies : il s'agit de générer des technologies en réponse à la demande des producteurs et des agro-industries ;
2. Étant donné que la technologie n'est plus générée en dehors de l'environnement des utilisateurs ou demandeurs, il s'agit donc de s'assurer qu'elle correspond bien à la demande exprimée et que les conditions requises en amont et en aval de la production sont réunies pour son utilisation à grande échelle. Le processus de valorisation doit permettre de créer un environnement incitateur à la production, à la transformation favorable à la promotion de l'innovation.

Les impacts attendus de ces projets de diffusion sont une large utilisation de l'innovation, une amélioration des avantages économiques (revenus, consommation) que les utilisateurs tirent de l'innovation, une augmentation du volume des ventes (interne ou export) avec une plus grande capacité des organisations à négocier des prix pour leur produit, une plus grande implication des couches les plus défavorisées (femmes, jeunes).

Pour chaque guichet, le FNRAA met en œuvre des mécanismes différenciés de sélection, de financement et de suivi pour les différents types de projets. La soumission de ces trois types de projets passe par trois mécanismes différents, à savoir la soumission spontanée, l'appel d'offre et la soumission mixte.

- La modalité de soumission spontanée est la proposition, par les équipes de recherche, de projets élaborés à partir du plan stratégique du SNRASP ou de tout autre document sectoriel de stratégie ou d'orientation prenant en charge les préoccupations du SNRASP. Elle ne concerne que les institutions sénégalaises. Toutefois celles-ci peuvent s'associer à des institutions étrangères pour la réalisation des activités.
- La modalité d'appel d'offre, quant à elle, est la soumission, sur une base compétitive, de propositions de recherche répondant à des thèmes spécifiques lancés par le Comité de Pilotage et de Gestion du FNRAA. En plus des équipes nationales qui peuvent soumettre seules, elle est ouverte à tout organisme de coopération basé au Sénégal ou institution extérieure associé à une structure nationale.
- La modalité de soumission mixte est une combinaison des deux précédentes modalités.

Dans les trois cas un dossier d'appel à propositions précise : les conditions d'éligibilité des requêtes, les dates de clôture de l'appel, un formulaire de rédaction et les critères d'évaluation pour chaque type de projet.

Sélection et suivi-évaluation des projets

Les projets de recherche soumis au FNRAA pour financement sont d'abord évalués par le CST selon la qualité scientifique, l'impact environnemental, l'impact sur la sécurité alimentaire du pays, la cohérence par rapport aux objectifs nationaux de développement agricole...

Ensuite, le CPG se prononce sur la pertinence du projet par rapport à la demande des bénéficiaires, la priorité en matière de développement agricole et rural et l'urgence.

C'est le CPG présidé et majoritairement dirigé par les OP qui prend la décision finale de financement des projets de recherche.

Les projets financés par le FNRAA font l'objet d'un suivi – évaluation sur le terrain portant à la fois sur les aspects techniques et financiers. Le suivi technique est fait au plan interne sur la base des rapports transmis au Fonds par les équipes et au plan externe par des comités ad hoc commis par le FNRAA.

Le FNRAA examine les rapports qui lui sont soumis par les équipes de recherche et, s'ils sont satisfaisants, les approuve et procède au renouvellement des fonds. Dans le cas contraire, il demande des informations complémentaires ou retourne le rapport aux intéressés avec ses observations.

En cas de non-respect par le bénéficiaire de ses propres engagements, le FNRAA arrête le financement et prend, en conséquence, toutes les mesures appropriées en vue du remboursement des sommes versées.

LEÇONS POUR PAEPARD

Éléments d'évaluation 1 (analyse du CNCR)

Nombre de projets

De 2001 à 2011, 69 projets ont été financés pour un montant de 2 500 000 000 de Francs CFA. Durant la première phase du PSAOP, le FNRAA a financé 30 projets de recherche, clôturés et évalués par des cabinets indépendants. Avec la seconde phase du PSAOP, 7 nouveaux projets sont financés dans le guichet n°1 et 13 dans le guichet n°2.

Valorisation des résultats

Tous les projets financés ont fait l'objet de restitution auprès des bénéficiaires. Les principaux résultats obtenus ont fait l'objet de brochures et des fiches techniques intégrées dans le programme du conseil agricole et rural. Ces résultats ont trait à :

- La valorisation des résidus de poisson comme engrais organique ;
- La mise au point d'une faucheuse automatique pour la récolte de riz ;
- La réalisation des 2 livres de recettes sur le riz et la patate douce ;
- La mise au point des prévisions de récolte ;
- La valorisation agro-sylvo-pastorale des sols salés ;
- L'insémination artificielle sur chaleurs naturelles des vaches ;
- L'aménagement des filaos du littoral ;
- La mise au point de produits transformés du manioc ;
- La valorisation des fruitiers forestiers par les boissons et nectars ;
- L'amélioration de la productivité et de la valorisation du Sésame ;
- La fermentation du néré et son utilisation comme bio pesticide ;
- Le développement intégré de l'aviculture périurbaine ;
- La diffusion de la décortiqueuse du fonio ;
- L'amélioration et la valorisation de la production de mangue ;
- La mise au point de techniques améliorées de transformation pour une meilleure valorisation des produits halieutiques ;

Collaboration entre acteurs et identification des priorités de recherche

Le FNRAA s'est renforcé en tant que mécanisme pertinent et efficace qui travaille à décroiser les structures de recherche, à stimuler à la fois la compétition et la collaboration entre ces structures et à renforcer leurs capacités de recherche.

Le processus et les critères de sélection des projets de recherche et de génération d'innovations associent et responsabilisent les producteurs et les utilisateurs potentiels pour promouvoir une recherche orientée par la demande.

Cependant, des contraintes existent et elles sont liées aux difficultés qu'ont les OP d'élaborer des projets de recherche scientifiquement acceptables et à la difficulté de mettre en synergie et de

développer un partenariat entre différents acteurs qui ont des méthodes de gestion et un fonctionnement différents.

Les systèmes de gestion des OP, des ONG et même des institutions de recherche ne sont pas toujours en conformité avec les exigences du FNRAA. C'est pourquoi, des séances de renforcement de capacités ont été organisées sur l'élaboration de projets et l'impact environnemental des projets. Par ailleurs, pour favoriser davantage la recherche pilotée par la demande, des cellules R&D ont été mises en place dans les régions pour appuyer les OP à identifier des priorités de recherche et à formuler des projets allant dans ce sens.

Enfin, les risques d'accroissement de l'érosion du capital humain et de dégradation des capacités de recherche dans certaines institutions méritent d'être rapidement contrôlés. Des solutions durables au problème de motivation des chercheurs et autres personnels dans le cadre d'une politique globale de recherche doivent être trouvées.

Le SNRAS doit, à travers le mandat du CPG, faire des propositions à la tutelle et aux partenaires en engageant une réflexion sur l'état et les perspectives à moyen et long termes de l'agriculture et du secteur rural sénégalais dans le contexte des évolutions sous régionales et internationales.

Eléments d'évaluation 2 (analyse de l'IPAR)

Partenariat entre institutions

Sur les projets ayant fait l'objet d'une évaluation externe en 2005¹³, le partenariat a été effectif pour 19 d'entre eux tandis que pour les 7 autres, les synergies interinstitutionnelles n'ont pas été évidentes dans la gestion des équipes de recherches impliquées. Les difficultés rencontrées sont liées : au déficit d'information, à l'indisponibilité de certains partenaires et le désengagement d'acteurs dans certains projets, au manque de flexibilité face à la lourdeur et la longueur des procédures. Les raisons évoquées tournent autour des éléments ci-après :

- S'agissant de l'information, les chercheurs sont à l'écoute des annonces et se préparent à la réponse. Ils sont souvent les proposants principaux. Ils sont au fait des procédures. La situation financière des institutions les oblige à rester en veille permanente pour identifier de nouveaux appels à propositions. Leur motivation est par ailleurs liée à leur carrière;
- Pour ce qui est de l'indisponibilité de certains partenaires, on note que souvent les engagements contractuels le sont au dernier moment, sans que l'institution signataire n'ait réellement contribué à la rédaction du projet. Il est donc difficile de participer pleinement si la perspective d'un financement conséquent n'est pas garantie ;
- Il arrive aussi que certains partenaires disparaissent en cours d'exécution du projet soit pour des raisons administratives soit pour des raisons sociales : nomination à des postes de responsabilité ou affectation dans d'autres endroits ou pour des raisons de carrière académique (enseignant);
- Les problèmes administratifs et/ou de gestion sont également évoqués : faiblesse des capacités de gestion des institutions d'accueil ou manque d'habitude et de rigueur dans la

¹³ Rapport de Mission Composante FNRAA (PSAOP). Mission BM/ FAO au Sénégal du 23 mai au 19 juin 2005) - Version Finale - Dr BARRO Amadou Bachirou Consultant.

gestion. Le FNRAA a fait de gros efforts d'information des gestionnaires des institutions bénéficiaires.

- La compréhension de la gestion du cycle de projet (GCP) constitue le problème le plus important. Les chercheurs ne sont pas préparés à l'approche GCP. Les termes objectifs, résultats, activités et indicateurs ne sont pas maîtrisés. Ceci a d'ailleurs amené le FNRAA à organiser des formations pour l'ensemble des candidats potentiels aux appels.

Relations entre les membres de l'équipe du projet

Les relations au sein des équipes de projet ont quelquefois été difficiles, même si elles ont été jugées satisfaisantes au niveau de 17 sur 26 projets pour lesquels une bonne entente a été notée.

Au regard de la fréquence des réunions et des rencontres entre partenaires qui constitue un bon indicateur de relation coopérative entre acteurs institutionnels, il a été noté peu de rencontres et réunions entre les partenaires institutionnels. Dans certains cas, les équipes se sont disloquées et il a fallu les recomposer pour respecter le contrat.

Certaines personnes rencontrées, notamment les universitaires estiment que cet indicateur n'est pas pertinent; la nature du travail n'exige pas des réunions. Les producteurs ou autres bénéficiaires sont invités à visiter les laboratoires ou les champs d'expérimentations quand il y a un résultat ou un succès à partager. Cette approche est privilégiée quand le champ et le troupeau du producteur est le laboratoire d'essai.

Des calendriers conflictuels peuvent également être la cause de l'absentéisme des acteurs. Dans ce cadre, il a été également souligné qu'une localisation non adéquate de la coordination pouvait être un handicap pour le projet. Des problèmes politiques ou administratifs ont été évoqués lors des enquêtes, cas de la Communauté Rurale de Mbane.

Relations entre l'équipe de coordination des projets et le FNRAA

Elles ont porté sur le respect des clauses contractuelles. De l'avis des personnes interviewées, les relations ont été généralement bonnes. Les membres des équipes ont apprécié la bonne compréhension du FNRAA et sa disponibilité pour leur communiquer des avis et suggestions. Ils ont également apprécié les formations dispensées pour l'élaboration du projet et pour l'écriture des rapports (scientifiques notamment).

Pour la moitié des projets, la coordination toujours assurée par les chercheurs, a été jugée satisfaisante. Il a été noté dans ces projets une forte implication du coordinateur qui a joué un rôle d'animateur de l'équipe, supervisé le travail, su mettre en synergie les interventions des partenaires, assuré la bonne gestion financière et technique et souvent réussi à mobiliser les contreparties des institutions.

L'autre moitié des projets a souffert d'une coordination déficiente. Il a été noté le déficit de communication, de concertation et de partages d'informations, l'absence d'animation scientifique, la rareté des visites aux partenaires, la gestion personnalisée, parfois la faiblesse du leadership, la difficulté à réunir les justificatifs des dépenses et des départs à mi-parcours.

Dans les deux cas, la pratique des fonds compétitifs a amélioré les comportements, notamment en accroissant la responsabilisation des acteurs. Cette interaction chercheurs-non chercheurs a impulsé des habitudes nouvelles pour les second : rendre compte, travailler en groupes hétérogènes constitués de chercheurs et de non chercheurs, présentation des justificatifs au FNRAA, etc.;

Renforcement de partenariat entre OP et chercheurs

Globalement, le mérite du FNRAA a été de décloisonner les institutions, les équipes de recherche, les chercheurs et les OP qui sont considérés comme des partenaires à part entière. C'est grâce au FNRAA que l'Université s'est engagée aux côtés des institutions de recherche finalisée comme l'ISRA et l'ITA. La recherche agricole a pendant longtemps été le monopole de l'ISRA avec des équipes fortes mais très disciplinaires. Avec le fonds, les dimensions transformation, post récolte, transformation-qualité, besoins de consommateurs ont été davantage pris en compte dans les projets de recherche. Globalement, le FNRAA a développé des réflexes de partenariat et certains qui ne travaillaient pas avec l'ITA par exemple se sont rapprochés de l'institution.

Il aura aussi permis la formation de plusieurs allocataires, stagiaires (thèse ou mémoire master ou DEA) avec un encadrement par les chercheurs des instituts de recherche. Les chercheurs sont davantage impliqués dans la formation à l'Université avec la mise en place de la réforme sur les LMD (Cycle : Licence, Master, Doctorat).

Le sentiment d'appartenance au SNRASP s'est renforcé et plusieurs équipes se sont constitués grâce au FNRAA et ont développé un partenariat stratégique. Ceci a été le cas pour les laboratoires de Microbiologies et de Productions végétales qui ont accueilli dans leurs locaux et mutualisé leurs matériels de recherche.

Participation des acteurs non chercheurs à l'identification et à la conduite des recherches

Pour les personnes rencontrées (chercheurs, universitaires, producteurs, agents d'encadrement), *la participation des acteurs non chercheurs à l'identification* des thèmes dépend de la nature de la recherche. Pour des raisons évidentes liées à des exigences de carrière, les initiatives viennent des chercheurs et enseignants pour la recherche stratégique (RS) et la recherche appliquée (RA). Pour ce type de recherche, les utilisateurs participent peu à la conduite des programmes. Il arrive cependant que de plus en plus les enseignants/chercheurs et chercheurs de l'ITA et l'ISRA invitent les partenaires non chercheurs à des réunions, des visites de laboratoires ou de restitutions de résultats avec souvent une conduite des discussions en langues locales ; ce qui facilite l'interaction et la communication.

Le PSAOP a favorisé la création d'un cadre de concertation (le FNRAA) entre chercheurs et non chercheurs dans l'identification et la conduite des recherches. Ce programme à l'initiative duquel les acteurs non chercheurs, notamment les OP ont joué un rôle déterminant, a permis de formaliser les principes en ouvrant le champ de la recherche aux partenaires que sont les producteurs et leurs organisations. Le 'top-down' des chercheurs et leurs institutions a été fortement atténués pour au moins les guichets 2 & 3.

Il est aussi admis pour les chercheurs et les agents de la vulgarisation, que, s'agissant de la conduite des programmes de recherche, la participation des non chercheurs se généralise de plus en plus pour la recherche-développement (RD). Cette situation est liée à l'adaptation de l'offre de recherche et à la demande, avec la génération de techniques et technologies de plus en plus adaptées aux besoins des utilisateurs. Il en est ainsi des cas cités par les chercheurs (institutions de recherche ou universités) : essais aux champs, ou sur les animaux ; et pour les technologies de la transformation des produits : céréales, patates douces ou coton.

Les producteurs estiment que ceci peut être amélioré si les pouvoirs sont partagés et si les arrangements institutionnels induisent une gestion plus collaborative des activités et des ressources.

Une distribution des rôles fondée sur les compétences ou l'expérience serait un plus. En effet, le système national a capitalisé plusieurs décennies de recherche-système et de coopération interinstitutionnelle. Les réformes entreprises au sein de l'ISRA et de l'ITA par des leaders reconnus et respectés par leurs pairs ont permis des évolutions des mentalités pour apporter une plus grande légitimité à la recherche action pour le développement. Les chercheurs se sont rapprochés des acteurs (paysans et éleveurs) pour mieux comprendre leurs problèmes et mesurer leurs besoins d'appuis.

Importance du contexte politique et/ou institutionnel

Le Projet des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP) a eu un impact considérable sur le développement institutionnel du secteur agricole. Il a permis les réalisations institutionnelles en résultats concrets sur le terrain. Le programme a induit des innovations sociales, techniques et technologiques, une croissance soutenue et une stabilisation de la productivité. Il a également contribué à une amélioration des revenus et une sécurité alimentaire des exploitations familiales.

Le Programme a induit : (i) des réformes institutionnelles en rendant les services agricoles fiables, plus orientés vers la demande et plus rentables, et en augmentant la participation du secteur privé dans un certain nombre de fonctions jusque-là dévolues au secteur public ; (ii) la création et l'adoption d'innovations en vue de soutenir et d'augmenter la productivité et la compétitivité agricoles de façon durable ; et (iii) la réhabilitation, le renforcement des capacités, la responsabilité et l'implication sociale accrue des organisations de producteurs.

Le PSAOP a également contribué à promouvoir : (i) des organisations de producteurs fortes et efficaces capables de cogérer la nature et la qualité des services qu'ils reçoivent et cofinancent, d'influencer le dialogue politique dans le secteur ; (ii) des départements ministériels déconcentrés et efficaces mettant l'accent sur leurs fonctions essentielles de formulation des politiques, de planification, de suivi-évaluation, ainsi que sur la définition du cadre réglementaire ; et (iii) des services agricoles financièrement viables, régis par la demande, adaptés aux besoins des différentes catégories de producteurs, responsables devant ces derniers et évoluant dans un environnement concurrentiel, capables de créer et de diffuser des innovations sur une base contractuelle. Ces évolutions institutionnelles ont permis la reconnaissance et le rôle des exploitations familiales dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et les revenus des populations rurales.

Cependant, ces 10 dernières années sont caractérisées par le recul par rapport à ces acquis. L'élaboration de la LOASP à laquelle les OP ont eu un rôle majeur peine à se mettre en œuvre. La réforme foncière prévue dans la loi au plus tard deux ans après la promulgation de la loi en 2004 tarde toujours à voir le jour. L'essentiel des décrets d'application prévus n'ont toujours pas été voté par l'assemblée nationale. Le gouvernement a décidé de différer leur vote.

Importance de la facilitation

Le succès du FNRAA relève pour beaucoup de la remise en question d'un statu quo, à savoir le monopole des institutions et des chercheurs de l'ISRA et de l'ITA sur les recherches agricoles et agroalimentaires. La facilitation réalisée par le FNRAA a été déterminante dans l'évolution du partenariat observée. Depuis l'avènement du FNRAA et du SNRASP, qui ont capitalisé les résultats

des Unités expérimentales¹⁴ et positivement pesé sur les orientations de la recherche, nous relevons une évolution du système de recherche sénégalais qui a été possible grâce à :

- La rencontre de fortes personnalités qui ont osé une remise en question de leur propre structure et de leur propre démarche pour s'ouvrir à des partenariats nouveaux ; il en est ainsi de la direction de l'ISRA et celle de l'ITA
- L'adhésion de toute une génération de chercheurs rompus à la recherche action ;
- L'émergence de nouveaux leaders du monde rural à la tête des institutions de recherche et d'organisations de producteurs : ISRA, ITA, ANCAR, CNCR, FONGS, etc.

Toute cette dynamique a facilité le travail joué par le FNRAA qui par son professionnalisme a su obtenir l'adhésion et le soutien des acteurs du monde de la recherche et du développement agricole. Le paysage institutionnel s'y prêtait certes avec l'émergence des réseaux sous-régionaux, régionaux et internationaux en Afrique (CORAF, FARA, ASARECA, SACCAR), en Europe, le regroupement des Instituts des Recherches Avancés (Advance Research Institutes) et au niveau international les Centres Internationaux avec les Global Partnership Program (GPP). Toutes ces organisations ont par ailleurs reconnu et accepté de s'ouvrir aux OP et ONG du Nord et du Sud qui siègent désormais dans toutes les instances où on discute de la recherche agricole pour le développement. Plusieurs choses restent encore à réaliser pour un véritable pilotage de la recherche par les utilisateurs finaux.

L'avenir du partenariat entre les acteurs ayant permis ce succès

Il est légitime de poser la question de la durabilité du partenariat qui repose sur les opportunités de financement offertes par le FNRAA. C'est vrai que la mise en œuvre du Fonds a permis de nouer des relations au-delà de l'exécution des projets. Des habitudes et des réflexes existent. Ils peuvent survivre au FNRAA car elles/ils reposent sur des intérêts communs. Il en est ainsi des partenariats entre les producteurs de céréales et les boulangers ou les producteurs de fruits et les industriels.

Cette durabilité peut être réelle si les acteurs continuent de bénéficier de formation appropriée et surtout sont sensibilisés à l'importance de la qualité et de la compétitivité gage de l'augmentation leur productivité et de leur performance.

Il existe un risque de saturation du FNRAA. D'autres alternatives doivent être trouvées pour soulager le FNRAA, pour des actions de production et de transformation qui sortent du cadre exclusif de la recherche pour générer un savoir-faire commun entre chercheurs et non chercheurs pour un développement basé sur les savoirs faire et savoirs être et adossé aux différentes expertises scientifiques et paysannes.

Conclusion et leçons pour PAEPARD en termes de renforcement des capacités, de communication, de plaidoyer

Le partenariat recherche/développement doit reposer sur les principes basés sur un besoin réel exprimé par les bénéficiaires et bâti sur un intérêt commun, bâti autour des principes de la responsabilité, de l'équité, de la solidarité et de la durabilité.

Les facteurs de succès à promouvoir sont :

¹⁴ Station de Recherche et d'expérimentation de l'ISRA dans les zones agro-écologiques : essais en milieu réel et contrôlés avec les acteurs. Lieu de naissance de la recherche système au Sénégal.

- La qualité des équipes : un projet commun partagé par les différents partenaires ;
- Une « histoire » antérieure commune de partenariat entre les acteurs;
- L'engagement des directions des institutions et des partenaires;
- Un leadership confirmé au niveau de chaque structure partenaire;
- Une coordination efficace et une démarche participative impliquant tous les acteurs;
- Le partage de l'information, une communication et des rencontres régulières;
- Le regroupement sur le même site des équipes lorsque cela est possible;
- Une répartition judicieuse des moyens & une mutualisation des ressources;
- La transparence et une bonne gouvernance;
- Une volonté de tous de continuer ensemble.

Pour le PAEPARD qui a l'ambition d'intervenir aux niveaux sous régional et régional, il y a lieu de contribuer à la définition d'une politique, voire d'une stratégie de partenariat pour le financement et la mise en œuvre de programmes de recherche/développement et/ou de diffusion de technologies. Les fonds compétitifs sont certes efficaces pour promouvoir la recherche et la coopération pour le développement, mais il y a des préalables à remplir : renforcement institutionnel, mise en place de mécanismes de financement transparents, renforcement des capacités des acteurs (chercheurs et producteurs).

Concernant le renforcement des capacités, les acteurs du FNRAA rencontrés, sont unanimes pour recommander de :

- harmoniser la gestion des fonds de recherche en renforçant les capacités de toutes les institutions éligibles y compris les structures d'Appui-Conseil ;
- renforcer les capacités des producteurs à la gestion des entreprises : organisation, planification, tenue de la comptabilité, la collecte et l'archivage de l'information ;
- systématiser et généraliser la formation de tous les acteurs à la gestion du cycle de projet. Ceci a été déterminant pour le FNRAA qui a organisé régulièrement des sessions de formation associant des chercheurs et des leaders d'OP. Il a été vérifié du reste que les meilleurs projets étaient proposés par des équipes ayant bénéficié de ces formations;
- améliorer la représentativité des non-chercheurs dans les instances de décision, de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Le renforcement des capacités de communication : développer les démarches participatives et améliorer l'implication de la presse à tous les niveaux ;
- soutenir les OP dans leurs efforts d'ancrage au sein des conseils de Région et des communautés rurales.;
- définition d'une politique de diversification des ressources des fonds compétitifs;
- procéder à un examen approfondi des difficultés des Agences de financement comme 'l'Agence National pour le Conseil Agricole et Rural (ANCAR)' pour généraliser et pérenniser le Conseil Agricole dans les pays ;
- anticiper la réflexion sur la suite à donner au PSAOP et aux autres agences ayant les mêmes missions, pour éviter de perdre les acquis, en proposant une stratégie de diversification des ressources du Fonds;

- renforcer les capacités de gestion technique et scientifique des Unité de Gestion des Fonds dédié à la recherche tel que le FNRAA (animation, coordination, mise en cohérence et synergie des différentes composantes).

EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE : VALORISATION DES CÉRÉALES LOCALES EN PANIFICATION

Origine et exécution du projet

La crise alimentaire de 2008 a engendré une montée des cours mondiaux du blé qui a provoqué une augmentation des prix du pain blanc à base de blé au Sénégal. Pour pallier à cela, la Fédération Nationale des Boulangers du Sénégal, en collaboration avec les organisations de producteurs et les transformateurs de céréales locales et avec l'accompagnement de l'ITA, a cherché à promouvoir l'introduction des céréales locales dans la fabrication du pain.

Ainsi, ces acteurs se sont retrouvés lors de plusieurs séances de travail en relation avec un consultant chargé de définir un plan d'action et élaborer un projet une valorisation des céréales locales dans le processus de panification.

Le projet d'un montant de 500 millions FCFA et d'une durée de 2 ans et demi (Avril 2009 - Décembre 2012) a été soumis au FNRAA dans le cadre du Programme pour la Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAO/WAAPP).

Il est important de souligner que l'expertise de l'ASPRODEB (ONG dirigée par des responsables d'OP) développée dans l'exécution du PSAOP et dans d'autres projets, a favorisé son choix comme coordinateur du projet de valorisation des céréales locales en panification. L'ASPRODEB a pris le leadership en coordonnant les activités des différents acteurs de la chaîne de valeur. Elle a également assuré la gestion des fonds et la justification des dépenses effectuées ainsi que les relations avec le FNRAA, la Banque Mondiale et le Gouvernement du Sénégal qui financent le PPAO/WAPP.

Les principaux résultats attendus du projet sont les suivants :

- du mil et du maïs de qualité sont collectés, conditionnés et stockés après battage par les producteurs puis livrés aux transformateurs de céréales locales ;
- de la farine de mil et de maïs panifiables de qualité est produite par les transformateurs pour les boulangers de la région de Dakar ;
- du pain de qualité à base de farine de céréales locales et de blé est produit en quantité dans les boulangeries et adopté par les consommateurs vendu dans la région de Dakar ;
- L'ITA assure la certification et la mesure des index glycémiques et insulinémiques des pains à base de mil ou maïs.

Les actions clés du projet

Les actions clés prévues dans ce projet sont :

- (i) collecter au niveau des organisations de base, la matière première (mil et maïs) ;
- (ii) réaliser une partie des opérations post récolte, battage, vannage, conditionnement et stockage au niveau des sites des organisations faitières de producteurs, livrer la matière première aux transformateurs ;
- (iii) transformer au niveau des unités impliquées le mil et le maïs en farine de panification simple ou composée à incorporer dans le processus de panification et les livrer aux Boulangers ;

- (iv) produire au niveau des boulangeries partenaires, des pains composés avec une incorporation de 15% de céréales locales ;
- (v) mesurer les index glycémiques et insulinémiques ainsi que la charge glycémique des pains à base de farine composée.

Le projet est circonscrit dans la région de Dakar, pôle de consommation par excellence, où l'on rencontre la majorité des acteurs de la transformation et la distribution des produits de panification. Pour ce qui est de l'approvisionnement en matières premières (mil, maïs), la zone s'étale sur un rayon assez proche de Dakar qui devra en même temps assurer la disponibilité de la céréale.

En effet, concernant le mil, c'est la région de Thiès qui a été ciblée à travers les départements de Mbour et de Thiès. Cette zone, située dans le bassin arachidier, a une grande tradition de production de céréales locales et présente des organisations paysannes structurées et pouvant répondre à la demande dans le cadre de ce projet pilote. En ce qui concerne le maïs, la zone d'approvisionnement concerne la région de Kaolack.

Activités réalisées

Les activités réalisées sont les suivantes :

- Les OP ont reçu l'intégralité des équipements prévus dans le cadre du projet, à savoir : (i) 2 batteuses à céréales, (ii) 2 nettoyeurs à céréales, (iii) 2 balances, (iv) deux couseuses, (v) un lot de bâches et de palettes, un lot de 1500 sacs et (vi) 2 ordinateurs ;
- Collecte de 100 tonnes de maïs et de mil stockées dans des magasins situés dans la région de Thiès ;
- L'ITA et le fournisseur des équipements de battage et de nettoyage des céréales ont assuré la formation de 50 producteurs aux techniques de nettoyage et de stockage des céréales ;
- L'ITA a procédé aux analyses des stocks de mil et les résultats ont révélé la conformité au cahier de charges ;
- Les parties prenantes (OP et transformateurs), reconnaissant que les conditions de commercialisation définies dans les contrats ne sont plus en phase avec la situation actuelle du marché céréalier, ont organisé une nouvelle concertation le 21 mai 2012 à Thiès. Cette rencontre a abouti à une révision du prix d'achat du kg de matière première qui est maintenant de 228 F CFA le Kg de mil rendu Dakar ou Fatick. AGRIDEV s'est engagée à acheter la totalité du stock qui est en instance de livraison ;
- Pour améliorer les technologies de transformation des céréales locales, les équipements permettant de mettre les lignes de transformation aux normes de production de la farine composée pour le processus de panification ont été financés par le projet
- Les cinquante pétrins et les dix tricycles ont été mis à la disposition de la Fédération Nationale des Boulangers du Sénégal. Cette dernière est en train de placer les pétrins au niveau des boulangeries suite à la signature de contrats entre les boulangers et la fédération. Les kiosques à pain ont fait l'objet d'une consultation et le marché sera adjugé au plus tard vers la mi-juillet 2012.
- Les boulangers, après la répartition des pétrins, ont désigné les bénéficiaires des sessions de formations qui seront exécutées par l'ITA. Cette activité devra démarrer dès la première semaine de juillet.

- Les boulangers et les transformateurs se sont entendus sur le prix de cession de la farine de mil. Ce prix est de 390 F CFA le Kg et le projet de contrat de commercialisation est élaboré et soumis aux parties prenantes pour validation et exécution.

Leçons apprises et perspectives

A ce stade de mise en œuvre du projet, toutes les conditions permettant à chacun des acteurs de jouer son rôle pour la valorisation des céréales locales dans le processus de panification sont réunies.

La mise en œuvre du projet a souffert des aléas climatiques car le déficit pluviométrique a entraîné une baisse de production des céréales locales, notamment le mil. Cela s'est traduit par un déficit dans la collecte de matière première par rapport aux quantités de 700 tonnes de mil et 300 tonnes de maïs visées dans le projet.

L'indisponibilité de pétrins adaptés aux critères permettant de réaliser une panification composée a conduit les acteurs du projet à s'orienter vers un choix de fournisseur étranger. Pour cette raison, le projet a subi toutes les contraintes liées à l'importation de matériel bénéficiant d'une exonération des droits de douanes. La lenteur des actes et autres services administratifs a fait que le matériel, arrivé à Dakar au mois de janvier, n'a pu être enlevé du Port Autonome que le 29 mai 2012, soit cinq (05) mois plus tard. Cela s'est répercuté sur les coûts initialement prévus pour la ligne budgétaire concernée et l'ASPRODEB a procédé à un réaménagement du budget.

Les parties prenantes ont affiché une réelle volonté de travailler à la construction d'une filière solide pour assurer le succès de l'opération pilote et son extension à l'échelle. Cela s'est traduit par ; (i) la collecte de 100 tonnes de mil et de maïs par les OP malgré le déficit céréalier important que connaît le Sénégal cette année, (ii) une révision du prix de cession de la matière première qui est passé de 160 F CFA le Kg à 228 F le Kg sans pour autant entraîner une augmentation du prix de la farine issue de la transformation.

Cela a été possible grâce à un accompagnement du FNRAA qui a analysé et traité avec diligence les propositions issues des concertations, notamment les réaménagements budgétaires.

SIGLES & ABRÉVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
BAD	Banque Africaine de Développement
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
APL	Prêt-Programme Évolutif
ASPRODEB	Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base
CLCOP	Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs
CNCAS	Caisse Nationale du Crédit Agricole du Sénégal
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CRCR	Cadre Régional de Concertation des Ruraux
DAPS	Direction de l'Analyse, de la Prévision et de la Statistique
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
CE	Commission Européenne
UE	Union Européenne
FNDASP	Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral
FNRAA	Fonds National de Recherche Agricole et Agro-alimentaire
FIDA	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
LNERV	Laboratoire National d'Élevage et de Recherche Vétérinaire
LOASP	Loi d'Orientation Agrosylvopastorale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
PSAOP	Programme de Services Agricoles et Organisations des Producteurs
SNRAS	Système National de Recherche Agro-Sylvo-Pastorale
SNCAPS	Système National de Conseil Agro-Sylvo-Pastorale
UCAD	Université Cheick Anta Diop de Dakar

ANNEXE : METHODOLOGIE

Termes de références

Des termes de référence définis par le programme PAEPARD ont guidé cette étude. Les questions posées dans ces termes de référence sont les suivantes :

1. Brève description du sujet d'étude et des objectifs de l'étude
2. Description du réseau/de l'institution/du projet étudié
 - a. Identification des acteurs participants au réseau/de l'institution/du projet étudié. *[Description de chaque acteur, de son rôle et fonctions, de ses incitants/ses motivations à participer]*
 - b. Histoire et objectifs du réseau/institution/projet étudié *[Comment et pourquoi le réseau/de l'institution/du projet étudié a-t-il été initié ?]*
 - c. Description des actions menées par le réseau/institution/projet étudié *[Si de nombreuses actions sont menées, brève description de chaque action. Si l'étude se focalise sur une action particulière, description plus détaillée de celle-ci]*
 - d. Quels sont les défis pour l'avenir rencontrés par le réseau/institution/projet étudié *[en termes de nouvelles activités, de changements d'objectifs/de structure/ institutionnels, de débouchés en termes de nouveaux financements, etc.]*
3. Leçons pour PAEPARD en termes d'opportunités (facteurs de succès)
 - a. Quels sont les succès du réseau/institution/projet étudié en termes de participation des acteurs non-chercheurs à la recherche ?
 - b. Quels sont les facteurs et les mécanismes qui peuvent expliquer ce succès ?
 - c. Le contexte politique/institutionnel a-t-il joué un rôle dans ce succès ?
 - d. Certains acteurs extérieurs au réseau/institution/projet étudié ont-ils joué un rôle important dans ce succès ? *[identification et description de ces acteurs]*
 - e. Un acteur particulier (personne, organisation, institution, etc.), même extérieur, a-t-il joué un rôle de facilitateur dans les échanges entre la recherche et les autres acteurs ? *[Un facilitateur est ... voir définition doc Jon]*
 - f. La collaboration entre acteurs est-elle durable ? Si oui, en quoi et comment ? Sinon, pourquoi ? Comment pourrait-on améliorer cette durabilité ?
 - g. Les acteurs du réseau/institution/projet étudié se sont-ils inspirés d'expériences précédentes ?
4. Leçons pour PAEPARD en termes de contraintes (facteurs d'échec)
 - a. Quels sont les contraintes du réseau/institution/projet étudié en termes de participation des acteurs non-chercheurs à la recherche ?
 - b. Quels sont les facteurs et les mécanismes qui peuvent expliquer ces contraintes ?
 - c. Le contexte politique/institutionnel a-t-il joué un rôle dans ces contraintes ?
 - d. Certains acteurs extérieurs au réseau/institution/projet étudié ont-ils joué un rôle important dans ce succès ? *[identification et description de ces acteurs]*
 - e. Comment ces contraintes pourraient être dépassées ?
5. Leçons pour PAEPARD en termes de renforcement des capacités, de communication, de plaidoyer

- a. Quelles capacités ont du (ou devraient) être renforcées chez ces acteurs non-chercheurs pour permettre la participation des acteurs non-chercheurs à la recherche ? Comment ces capacités ont-elles été renforcées ?
 - b. Comment la communication entre acteurs non-chercheurs et recherche est-elle assurée ? Ce système est-il efficace ? Si oui, en quoi ? Sinon, pourquoi ?
 - c. Comment la représentativité des acteurs non-chercheurs est-elle envisagée ?
6. Leçons propres à chaque étude de cas
- a. Quelles autres leçons utiles à PAEPARD, en termes de réussite ou d'échec, peuvent-être tirées du cas étudié ? *[sur base de l'identification préalable des thèmes pertinents avec le partenaire PAEPARD en charge de l'étude]*

Liste des Documents consultés par IPAR

- Rapport de Mission Composante FNRAA (PSAOP). Mission BM/ FAO au Sénégal du 23 mai au 19 juin 2005) - Version Finale - Dr BARRO Amadou Bachirou Consultant.
- Rapport d'évaluation Finale du PSAOP 2 – Version Finale
- Rapport Général de Synthèse des Journées de lancement du SNRASP. Dakar : 3-4 Juin 2009.
- Déclaration de la réunion de lancement des journées de lancement du SNRASP 3-4 juin 2009.
- Manuel de gestion de projets du FNRAA. Septembre 2008.
- PSAOP II. ICR Rapport 35062
- PSAOP II Rapport Annuel 2008.
- PSAOP II Analyse de la Situation de référence. Octobre 2008.
- Rapport atelier de partage des résultats de l'étude d'impact du PSAOP II. Janvier 2009.
- Rapport Atelier RD – St Louis 31 Juillet – 01 Août 2007.
- Rapport de mission du Comité National d'appui aux équipes régionales dans la formulation et l'élaboration des projets régionaux de recherche éligibles au Guichet III du FNRAA.

Liste des personnes rencontrées par IPAR

Nom Prénom	Adresse	Email	Téléphone
Pape Ndiengou Sall	Directeur Exécutif FNRAA	pnsall@yahoo.fr	338203510
Samba Sall	Coordonnateur Scientifique - FNRAA	sambasall2011@hotmail.fr	338203510
Adama Faye	Membre Comité Scientifique et techniqueST FNRAA	adama_faye@hotmail.fr	776398389
Alioune Fall	Directeur Scientifique ISRA	fallalio@refer.sn / fallalio@isra.sn	338591735
Moustapha Gueye	Chercheur CRZ Kolda	taffaguey@yahoo.fr	776175527
El Hadji Traoré	Chercheur LNERV	elhtra@yahoo.fr	
Cheick Sall	Chercheur - ISRA – LNERV	cheikh.sall@coraf.org	776582942
Ababacar Ndoye	Directeur Général ITA	dgita@ita.sn	338590711
Nafissatou Diop	Chercheur ITA	ndiop@ita.sn	77 6359464
Pape Assane Diop	Fongs	assanepapa@hotmail.com	772022473
Mbene Faye	Chargé de programme CORAF/WECARD	mbene@refer.sn / mbene.faye@coraf.org	776836161
Ousmane Ndiaye	Directeur Exécutif ASPRODEB	Ousmane.ndiaye@asprodeb.org	776447262
El Hadji Thierno Cissé	CNCR	elhadjithierno@yahoo.fr	775330278
Pr Amadou Guiro	Université CAD Membre du Comité Scientifique du FNRACST	Amadou.guiro@ucad.edu.sn	763979411
Samba Ndao Sylla	Enseignant/Chercheur UCAD	samba.sylla@ird.sn	776471424
Mbacké Sembène	Enseignant/Chercheur UCAD	sembene@ird.sn mbacke.sembene@ucad.edu.sn	775541463